

**Nombre de membres**

En exercice : 14

**Registre des délibérations  
Conseil Municipal du Monteil  
Séance du 25/09/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 19/09/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Isabelle RIEU, Martine ASTRUC BORREGA et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, René BLANC, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : Thierry ARENDS à Christophe PAL, Géraldine ROCHETTE à Rémy BARRY, Brigitte BOUCHE à Josette COCHE

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Josette COCHE

Objet	<b>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>
-------	--------------------------------------------

Nomenclature	5-2 fonctionnement des assemblées	Rapporteur	Christophe PAL
--------------	-----------------------------------	------------	----------------

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent Mme Josette COCHE, comme secrétaire de séance.**

Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	
Nombre de conseillers représentés	<b>03</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>14</b>	
vote	ABSTENTIONS	<b>00</b>
	CONTRE	<b>00</b>
	POUR	<b>14</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance  
Josette COCHE

Le Maire  
Christophe PAL

**Nombre de membres**

En exercice : 14

**Registre des délibérations  
Conseil Municipal du Monteil  
Séance du 25/09/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 19/09/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Isabelle RIEU, Martine ASTRUC BORREGA et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, René BLANC, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : Thierry ARENDS à Christophe PAL, Géraldine ROCHETTE à Rémy BARRY, Brigitte BOUCHE à Josette COCHE

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Josette COCHE

Objet	<b>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/08/2023</b>
-------	---------------------------------------------------------------------

Nomenclature	5-2 fonctionnement des assemblées	Rapporteur	Isabelle HOSTIN
--------------	-----------------------------------	------------	-----------------

Vu l'article L2121-15 du CGCT stipulant que :

- Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le Maire et le ou les secrétaires,
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public

**Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 08/08/2023 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.**

Nombre de conseillers présents	11	
Nombre de conseillers représentés	03	
Nombre de suffrages exprimés	14	
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance  
Josette COCHE

Le Maire  
Christophe PAL

**Nombre de membres**

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 19/09/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Isabelle RIEU, Martine ASTRUC BORREGA et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, René BLANC, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : Thierry ARENDS à Christophe PAL, Géraldine ROCHETTE à Rémy BARRY, Brigitte BOUCHE à Josette COCHE

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Josette COCHE

Objet	<b>LOCATION LOCAUX COMMUNAUX</b>
-------	----------------------------------

Nomenclature : 7-10 finances locales divers	Rapporteur : Bernard COMPTOUR
---------------------------------------------	-------------------------------

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 04/07/2022 fixant les conditions de location des salles communales. Compte tenu de l'inflation, après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2024. Les tarifs restent les suivants :

TARIFICATION		GRANDE SALLE		OFFICE		ACCUEIL /TOILETTES (seuls)
		1j en sem	weekend	1j en sem	weekend	weekend
ASSOCIATIONS	locales	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	hors cne	250 €	460 €	120 €	220 €	120 €
PARTICULIERS	Locaux (*)	100 €	170 €	60 €	110 €	70 €
	hors cne	260 €	470 €	120 €	180 €	110 €
REUNIONS admin° et collectivités	/	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
REPAS DE QUARTIER	Locaux (*)	55 €	60 €	25 €	30 €	

TARIFICATION		FOUR BANAL weekend
ASSOCIATIONS	locales	gratuit
	hors cne	
PARTICULIERS	Locaux (*)	gratuit
	hors cne	

(\*) résidents permanents au Monteil

Nombre de conseillers présents	11	
Nombre de conseillers représentés	03	
Nombre de suffrages exprimés	14	
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance  
Josette COCHE

Le Maire  
Christophe PAL

**Registre des délibérations  
Conseil Municipal du Monteil  
Séance du 25/09/2023**

Nombre de membres  
En exercice : 14

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 19/09/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Isabelle RIEU, Martine ASTRUC BORREGA et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, René BLANC, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : Thierry ARENDS à Christophe PAL, Géraldine ROCHETTE à Rémy BARRY, Brigitte BOUCHE à Josette COCHE

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Josette COCHE

Objet	<b>REVISION TARIFS COMMUNAUX AU 01/01/2024</b>
-------	------------------------------------------------

Nomenclature	7-10 finances locales divers	Rapporteur	Bernard COMPTOUR
--------------	------------------------------	------------	------------------

Le Maire rappelle la délibération de l'assemblée délibérante en date du 04/07/2022 fixant les tarifs communaux. Conformément aux propositions par la Commission des Finances, le conseil municipal valide les tarifs suivants :

• **EMPLACEMENT LOCAL TECHNIQUE**

	Pour info TARIFS actuels	<b>TARIFS à compter du 01/01/2024</b>
L'emplacement	450 €	<b>470 €</b>

• **CONCESSIONS CIMETIERE**

	Pour info TARIFS actuels	<b>TARIFS au 01/01/2024</b>
Concession perpétuelle (l'unité)	1 300 €	<b>1350 €</b>
Concession cinquantenaire (l'unité)	800 €	<b>850 €</b>

• **COLUMBARIUM / JARDINS DU SOUVENIR**

	Pour info TARIFS actuels	<b>TARIFS au 01/01/2024</b>
<b>CASE (l'unité) - pour 15 ans</b>	500 €	<b>500 €</b>
<b>CASE (l'unité) - pour 30 ans</b>	700 €	<b>700 €</b>
<b>Plaque jardin du souvenir (l'unité) pour 15 ans</b>	80 €	<b>80 €</b>

- **OCCUPATIONS REGULIERES SALLES COMMUNALES (activités) pour les associations ayant signé une convention avec la Commune**

	Pour info TARIFS actuels	TARIFS au 01/01/2024
<b>Association Petite Salle (semaine *)</b>	10 € /jour d'occupation	<b>10 €/jour</b>
<b>Association Grande Salle (semaine *)</b>	25 € /jour d'occupation	<b>25 €/ jour</b>

\* Semaine = du lundi au jeudi / PS : petite salle /GS : grande salle / Cf. conventions

- **OCCUPATIONS DOMAINE PUBLIC**

	Pour info TARIFS actuels	TARIFS au 01/01/2024
<b>MARAIS Guillaume</b> <i>(cette occupation sera amené a disparaître après la vente de la parcelle occupée par l'intéressé)</i>	12 € /an	<b>12 €/an</b>
<b>ROCHETTE Géraldine</b>	12 € /an	<b>12 €/an</b>

Cf. conventions

- **OCCUPATION ESPACE COMMUNAL AUTOUR DU LOCAL TECHNIQUE**

	Pour info TARIFS actuels	TARIFS à c/ du 01/01/2024
<b>Association locale</b>	50 €	<b>50 €/weekend</b>

- **DENEIGEMENT CHASPINHAC**

	Pour info TARIFS actuels	TARIFS à c/ du 01/01/2024
<b>Voie de St Quintin (Cf. convention)</b>	25 € /passage	<b>30 €/passage</b>

Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	
Nombre de conseillers représentés	<b>03</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>14</b>	
vote	ABSTENTIONS	<b>00</b>
	CONTRE	<b>00</b>
	POUR	<b>14</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance  
Josette COCHE

Le Maire  
Christophe PAL

**Nombre de membres**

En exercice : 14

**Registre des délibérations  
Conseil Municipal du Monteil  
Séance du 25/09/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 19/09/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Isabelle RIEU, Martine ASTRUC BORREGA et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, René BLANC, Sylvain ACHARD.

Procurat ion(s) : Thierry ARENDS à Christophe PAL, Géraldine ROCHETTE à Rémy BARRY, Brigitte BOUCHE à Josette COCHE

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Josette COCHE

Objet	<b>DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX</b>
-------	-------------------------------------------------------------------

Nomenclature	9-1 autres domaines de compétences des Communes	Rapporteur	Rémy BARRY
--------------	-------------------------------------------------	------------	------------

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,
- Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
- VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** de désigner **M. André-Frédéric DELAY** en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.
- **Précise** que le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail (dédier une adresse mail spécifique) ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie- Place de la Mairie – 43700 LE MONTEIL  
En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.
- **Décide** que le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Nombre de conseillers présents	11	
Nombre de conseillers représentés	03	
Nombre de suffrages exprimés	14	
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance  
Josette COCHE

Le Maire  
Christophe PAL

**Registre des délibérations  
Conseil Municipal du Monteil  
Séance du 25/09/2023**

**Nombre de membres**

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 19/09/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Isabelle RIEU, Martine ASTRUC BORREGA et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, René BLANC, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : Thierry ARENDS à Christophe PAL, Géraldine ROCHETTE à Rémy BARRY, Brigitte BOUCHE à Josette COCHE

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Josette COCHE

Objet	<b>EXPERIMENTATION DU CFU (Compte financier Unique)</b>
-------	---------------------------------------------------------

Nomenclature	7-10 finances locales divers	Rapporteur	Bernard COMPTOUR
--------------	------------------------------	------------	------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, vu le code des juridictions financières,  
Vu l'article 60 de la loi de finances 63-156 du 23/02/1963,  
Vu l'article 242 de la loi de finances 2008-1317 du 28/12/2018  
Vu le décret 2012-1246 du 07/11/2012 modifié,  
Vu l'appel à candidatures établi par l'Etat invitant à l'expérimentation du compte financier unique (CFU),  
Vu l'intérêt de s'inscrire dans cette expérimentation,  
Vu la présentation faite aux conseillers municipaux,

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique. Le CFU a vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux. LE CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion.

Il constituera un document de synthèse reprenant les informations essentielles figurant soit dans le compte de gestion soit dans le compte administratif. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

La mise en œuvre requiert la signature d'une convention avec l'Etat qui précise les conditions de mise en place du CFU et de son suivi en partenariat étroit avec le chef du SGC et le conseiller aux décideurs locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** M. le Maire à expérimenter le CFU pour le budget principal.
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention

Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	
Nombre de conseillers représentés	<b>03</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>14</b>	
vote	ABSTENTIONS	<b>00</b>
	CONTRE	<b>00</b>
	POUR	<b>14</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance  
Josette COCHE

Le Maire  
Christophe PAL

**Nombre de membres**

En exercice : 14

**Registre des délibérations  
Conseil Municipal du Monteil  
Séance du 25/09/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 19/09/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Isabelle RIEU, Martine ASTRUC BORREGA et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, René BLANC, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : Thierry ARENDS à Christophe PAL, Géraldine ROCHETTE à Rémy BARRY, Brigitte BOUCHE à Josette COCHE

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Josette COCHE

Objet	<b>ETUDES DIRIGÉES PAR ROMUALD LOUBIER- ANNEE SCOLAIRE 2023/2024</b>
-------	----------------------------------------------------------------------

Nomenclature	8-1 enseignement	Rapporteur	Rémy BARRY
--------------	------------------	------------	------------

Afin d'accompagner au mieux les élèves de l'école publique du Monteil dans l'aide aux devoirs, en accord avec l'équipe enseignante, M. Romuald LOUBIER, professeur des écoles de classe normale, accepte d'assurer des études dirigées à l'école du Monteil les lundis, au cours de l'année scolaire 2023/2024.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE l'intervention de M. Romuald LOUBIER pour assurer des études dirigées selon les conditions ci-dessus décrites,**
- **S'ENGAGE à rémunérer M. Romuald LOUBIER sur la base des barèmes en vigueur selon son grade, au vu d'un état de présence,**
- **AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans ce sens.**

Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	
Nombre de conseillers représentés	<b>03</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>14</b>	
vote	ABSTENTIONS	<b>00</b>
	CONTRE	<b>00</b>
	POUR	<b>14</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance  
Josette COCHE

Le Maire  
Christophe PAL